

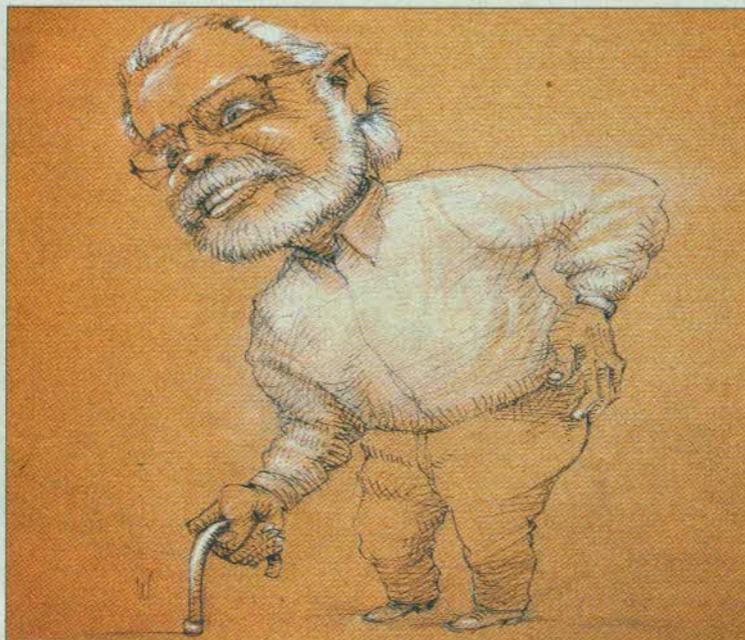
# Les suggestions de l'UEL

Devant un large parterre d'entrepreneurs et d'hommes d'affaires, l'UEL (Union des entreprises luxembourgeoises) a présenté vendredi sa position concernant la réforme des pensions. L'union patronale, qui estime que la réforme proposée par le gouvernement ne va pas assez loin, juge inévitable une prolongation du temps de travail.

■ L'UEL n'a rien laissé au hasard. Ce n'est qu'après que Marc Lauer, président du groupe de travail sur les pensions, a dessiné un bien sombre tableau que les conclusions de l'UEL ont été présentées. Chiffres et statistiques à l'appui, Marc Lauer a montré combien le système luxembourgeois est à la fois «généreux» et «pas cher».

Généreux, car en chiffre absolu les pensionnés luxembourgeois sont bien mieux lotis que leurs voisins, le montant minimum étant d'environ 1.600 euros au Luxembourg (80 % du salaire minimum) contre 1.400 euros en France, 963 en Allemagne et 915 en Belgique.

Et pas cher car les cotisations pour les salariés et entreprises sont relativement faibles, a encore noté Marc Lauer. Le taux de cotisation au Luxembourg est de 16 %, répartis moitié sur les salariés et moitié sur les entreprises (à quoi s'ajoutent encore les 8 % supplémentaires que cotise l'Etat), loin des 21 % de la



(Caricature: Florin Balaban)

moyenne de l'OCDE. Si le système a pu fonctionner au point de générer des excédents c'est grâce à cet apport que constituent étrangers et frontaliers, a analysé Marc Lauer avant de prévenir que «les cotisants d'aujourd'hui sont les pensionnés de demain». Pour que le système puisse être maintenu il faudrait une croissance de l'emploi de 3,4 %, a encore calculé Marc Lauer. Ce qui représenterait 1 million de cotisants (et non d'habitants) dans 40 ans contre 360.000 aujourd'hui...

A quoi s'ajoute la problématique du vieillissement de la population. Alors qu'aujourd'hui le

ratio est de deux personnes actives pour un pensionné, il sera d'un actif et demi par retraité en 2050, prédit l'UEL. A ce rythme (et en partant d'une croissance économique de 3 %), le système continuera de générer des excédents jusqu'en 2018, après quoi il faudra puiser dans ses réserves.

Celles-ci diminueront à partir de 2022 et seront à sec en 2030. Si le système est ensuite financé grâce des emprunts, le déficit en 2050 atteindra 119,8 %. C'est-à-dire dans 40 ans. Et 40 ans, «en démographie c'est demain», souligne Marc Lauer.

Par conséquent, l'UEL préconise une réforme drastique,

même si elle souligne vouloir préserver l'aspect social du système luxembourgeois. Pas question donc de toucher aux petites pensions. Par contre elle peut bien imaginer rabaisser les pensions les plus importantes. Quant à l'idée du gouvernement de mettre en place un système garantissant les mêmes prestations à condition de travailler plus longtemps, l'UEL la trouve plutôt bonne mais préférerait aller encore plus loin.

## Renoncer aux droits acquis

Marc Lauer a ainsi suggéré que le nouveau système ne tienne pas compte des droits acquis. Dans son état actuel, la réforme prévoit qu'une personne qui a par exemple déjà travaillé durant 20 ans au moment de l'entrée en vigueur du texte, verra ses 20 années calculées selon l'ancien système et les 20 prochaines années selon le nouveau système. Pour l'UEL cependant, l'ensemble du temps de travail devrait être calculé selon le nouveau modèle, moins favorable.

Pas question cependant pour l'UEL d'augmenter les cotisations, ce qui nuirait à la compétitivité des entreprises. Michel Wurth, président de l'UEL, a encore suggéré d'abandonner le système d'ajustement des pensions, estimant que l'indexation des pensions est suffisante. Autant de mesures sans lesquelles, selon l'UEL, le contrat entre générations que représente notre système de pensions risquerait d'être rompu.

■ Nicolas Anen